

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

NO DE DIVISION: 02 - QUÉBEC
NO DE COUR: 200-11-028827-239
NO DE LACC : 0000647-2023-QC

**AVIS AUX CRÉANCIERS
EN VERTU DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES**

QUEBEC PARMENTIER.
9465-0850 QUEBEC INC.
9490-0388 QUEBEC INC.
9440-5818 QUEBEC INC.
9440-5776 QUEBEC INC.
9450-8405 QUEBEC INC.
PROPUR INC.
MARKETING SEQ INC.
GESSAM INC.
LÉGUPRO INC.

(collectivement les « Débitrices » ou les « Sociétés »)

AVIS est donné de ce qui suit :

Le 10^e jour d'octobre 2023, à la suite d'une requête déposée par les Sociétés, la Cour Supérieure du Québec pour le district de Québec (la « **Cour** »), siégeant à titre de tribunal désigné en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») nommant MNP Ltée à titre de contrôleur (le « **Contrôleur** ») des Sociétés et accordant aux Sociétés diverses mesures d'allègement pendant qu'elles mettent en œuvre un plan de restructuration en vertu de la LACC.

Conformément à l'article 23 de la LACC, une copie de l'Ordonnance Initiale, la liste des créanciers et autres documents relatifs à la procédure de réorganisation aux termes de la LACC, sont ou seront disponibles sur le site web du Contrôleur, à l'adresse suivante :

[Quebec Parmentier Inc | MNP LTÉE \(mnpdettes.ca\)](http://QuebecParmentierInc|MNP.LTÉE(mnpdettes.ca))

Au cours de la procédure en vertu de la LACC, les Sociétés, avec l'aide du Contrôleur, continueront de fonctionner dans le cours normal des affaires, alors qu'elles déterminent les étapes de la restructuration de leur entreprise, sous la supervision du Contrôleur et de la Cour.

**SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES**

Conformément à l'Ordonnance Initiale, toutes les procédures contre les Débitrices, leurs administrateurs et dirigeants sont suspendues et aucune procédure ne peut être engagée ou poursuivie sans l'autorisation du Tribunal (la « **Suspension des Procédures** »). La Suspension des Procédures interdit à toute partie contractante de cesser d'exécuter son contrat avec les Sociétés. De plus, à l'exception de ce qui est prévu dans l'Ordonnance Initiale, tous les montants dus par les Sociétés à leurs créanciers pour les périodes antérieures à la date de l'Ordonnance Initiale sont suspendus et ne peuvent pas être payés pour le moment.

À ce jour, aucune procédure de réclamation n'a été approuvée par la Cour et, par conséquent, les créanciers ne sont pas tenus de déposer une preuve de réclamation en date des présentes.

La LACC prévoit que le Contrôleur doit préparer divers rapports, qui doivent être déposés au dossier de Cour. Ces rapports comprennent notamment des observations au sujet de l'état des affaires financières et autres des Débitrices. Le Contrôleur publiera ces rapports (à moins que la Cour en ordonne autrement) sur son site web après les avoir produits auprès de la Cour. Les créanciers sont avisés de consulter le site web du Contrôleur régulièrement pour être tenus au fait des développements du dossier.

Pour obtenir des informations additionnelles qui ne sont pas disponibles sur le site web du Contrôleur, ou pour toute question, veuillez communiquer avec le Contrôleur par téléphone ou par courriel en vous référant aux coordonnées ci-dessous.

FAIT à Montréal, le 17^e jour d'octobre 2023.

MNP LTÉE

Contrôleur nommé par la Cour



Pierre Marchand, CPA, CIRP, LIT

Vice-président principal

514-906-4645

montreal.reclamations@mnp.ca

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBECDIVISION NO : 02 – QUEBEC
COURT NO.: 200-11-028827-239
CCAA NO. : 0000647-2023-QC**NOTICE TO CREDITORS
UNDER THE COMPANIES' CREDITORS ARRANGEMENT ACT****QUEBEC PARMENTIER.
9465-0850 QUEBEC INC.
9490-0388 QUEBEC INC.
9440-5818 QUEBEC INC.
9440-5776 QUEBEC INC.
9450-8405 QUEBEC INC.
PROPUR INC.
MARKETING SEQ INC.
GESSAM INC.
LÉGUPRO INC.**

(collectively the “Debtors” or the “Companies”)

Take **NOTICE** that:

On October 10, 2023, pursuant to a motion filed by the Companies, the Quebec Superior Court for the district of Quebec (the “**Court**”) sitting as a court designated pursuant to the *Companies’ Creditors Arrangement Act* (the “**CCAA**”) issued an initial order (the “**Initial Order**”) appointing MNP Ltd. as monitor (the “**Monitor**”) of the Companies, and providing the Companies with various protections as they prepare a plan of reorganization in virtue of the CCAA.

Pursuant to Section 23 of the CCAA, a copy of the Initial Order, the list of creditors and other material filed or related to the CCAA proceedings are or will be available on the Monitor’s website at the following address:

[Quebec Parmentier Inc](http://QuebecParmentierInc.com) | [MNP LTD \(mnpdebt.ca\)](http://MNP LTD (mnpdebt.ca))

During the CCAA proceedings, the Companies, with the assistance of the Monitor, will continue to operate in the ordinary course of business as they determine the steps to restructure their operations, under the supervision of the Monitor and the Court.

**SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES**

Pursuant to the Initial Order, all proceedings against the Companies, their directors and officers are stayed, and no such proceedings may be commenced or continued without leave of the Court (the “**Stay of Proceedings**”). The Stay of Proceedings prohibits any contractual parties from ceasing to perform their contract with the Companies. In addition, except as provided for in the Initial Order, all amounts owing by the Companies to their creditors for the periods prior to the filing date are stayed and cannot be paid at this time.

To date, no claims procedure has been approved by the Court, therefore, creditors are not required to file a proof of claim at this time.

The CCAA provides that various reports must be prepared by the Monitor and filed with the Court. These reports include, among other things, observations regarding the financial and other state of affairs of the Debtors. The Monitor will publish these reports on its website (unless the Court orders otherwise), when such reports are filed with the Court. Creditors are advised to consult the Monitor’s website periodically to be kept abreast of developments in this matter.

To require further information not available on the Monitor’s website or for any other questions, please refer to below contact information and communicate with the Monitor by phone or by email.

DATED at Montreal, this 17th day of October 2023.

MNP LTD
Court Appointed Monitor



Pierre Marchand, CPA, CIRP, LIT
Senior Vice-President
514-906-4645
montreal.claims@mnp.ca